

**REPONSE DE
MONSIEUR PAUL GIACOBBI
PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR
MADAME FABIENNE GIOVANNINI
AU NOM DU GROUPE
« FEMU A CORSICA »**

OBJET : Péril nucléaire

Madame la Conseillère à l'Assemblée de Corse,

Vous me faites part, et à juste titre, de votre vive inquiétude concernant les très graves évènements qui se sont déroulés au Japon, et vous attirez plus particulièrement mon attention sur l'incident de la centrale nucléaire de Fukushima.

Celui-ci ne manque pas de rappeler la catastrophe de Tchernobyl où à la suite de l'explosion d'un réacteur, une grande partie de l'Europe occidentale avait été exposée à un nuage radioactif. La Corse, nous le savons, avait été fortement touchée et les autorités françaises n'avaient pas pris à l'époque les mesures qui s'imposaient. La vérité, je n'ai jamais hésité à la dire, avait été cachée à la population sur la dangerosité des retombés radioactives pour la santé humaine. J'ai d'ailleurs qualifié, à de multiples reprises, cette attitude de mensonge d'Etat. C'est là un terme fort et j'en assume, sans état d'âme, l'entière responsabilité.

Je m'étais également fortement investi, tant au Conseil Général de la Haute-Corse qu'à l'Assemblée nationale, pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire qui avait suscité, en Corse et ailleurs, un profond traumatisme.

J'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de la réunion du 27 mai 2010, mais *bis repetita placent*, une proposition de loi avait été déposée, par Madame la Député Christine TAUBIRA par moi-même, au Palais Bourbon visant à la reconnaissance et à l'indemnisation des personnes victimes d'essais ou d'accidents nucléaires. Nous n'avons pas obtenu satisfaction et un projet de loi du Gouvernement a finalement été adopté, excluant les populations victimes d'incidents civils.

Lors des débats qui ont précédé son examen, j'ai manifesté mon indignation sur cet état de fait et à cette occasion Monsieur MORIN, qui occupait un maroquin ministériel, en l'occurrence celui de la celui de la défense, n'avait guère brillé en formulant une réponse manquant cruellement de pertinence.

J'en termine sur Tchernobyl pour rappeler qu'une commission ad hoc a été créée au sein de notre institution, qu'elle travaille et qu'elle a formulé des propositions pour que la Collectivité Territoriale de Corse conduise une enquête épidémiologique sur les conséquences du passage du nuage radioactif en Corse. Dans le cas d'espèce, j'attire l'attention de chacun d'entre nous sur le fait que nous nous substituons à l'Etat dont c'est normalement la compétence pleine et entière. Mes différentes démarches auprès des ministres de la santé qui se sont succédés pour la réalisation d'une telle étude et la tenue d'un registre des cancers, je le déplore, sont demeurées « lettres mortes » On a pris la peine de m'adresser des accusés de réception polis et c'est là une attitude lamentable.

Enfin, je crois, et c'est important de le porter à votre connaissance, nous nous sommes émus, le Président de l'Assemblée de Corse et moi-même, de ce que le Procureur Général de la Cour d'Appel de Paris aurait décidé, aujourd'hui même, lors de l'audience de requérir un non-lieu sur ce dossier. Une lettre, comme l'a d'ailleurs souhaité l'un de nos collègues, a été transmise au Garde des Sceaux hier pour marquer notre stupeur et notre inquiétude dont je sais qu'elles sont ici unanimement partagées.

En ce qui concerne l'incident de Fukushima, je partage bien volontiers votre argumentaire qui relève d'ailleurs plus de la motion que de la question orale.

Il y a tout lieu en effet de se préoccuper des suites de cet incident dont on ne mesure pas, eu égard aux informations dont nous disposons, la portée sur le continent européen.

J'observe dans l'immédiat que les analyses de la CRIIRAD, organisme indépendant, comme celle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ne sont guère divergentes.

Néanmoins, il convient d'être vigilant et je partage une fois encore votre conviction pour que les autorités françaises surveillent les risques liés aux rayonnements ionisants. D'ores et déjà, les contacts ont été pris avec les autorités sanitaires pour qu'un outil régional de suivi soit créé.

Il apparaît que la cellule d'épidémiologie, cellule de l'institut de veille sanitaire en région, en tant qu'antenne de la CIRE PACA, existe déjà à l'ARS Corse. La convention a été signée entre l'ARS PACA et l'ARS de Corse la semaine dernière. L'équipe sera constituée de douze personnes dont deux seront basées en Corse. Nous avons donc fait part à Monsieur Dominique BLAIS, Directeur de l'ARS, de notre volonté d'être associés à cet outil et tenus informés en flux constant des données relevées par les deux balises installées en Corse. Les autorités sanitaires nous ont indiqués du fait qu'aucune donnée supérieure à la normale n'a été enregistrée en Corse pour l'instant.

Nous saisissons également les services de l'Etat pour qu'ils nous informent dès à présent des mesures qui seraient amenées à être prises en cas d'alerte et dans quels délais.

S'agissant des autres points de votre question, il me paraît souhaitable qu'ils fassent l'objet d'un vote solennel par l'Assemblée de Corse dans le cadre de la motion que vous n'avez pas manqué de déposer et qui a été renvoyée au sein de la commission compétente pour examen préalable.

Je vous remercie.